



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 23 mai 2022

HABITAT INDIGNE

Bilan de 3 années de lutte contre des propriétaires récalcitrants à la mise en conformité des logements mis en location

Avec près de 40 000 logements privés potentiellement indignes (soit deux à trois fois plus que la moyenne nationale), l'Hérault est face à un phénomène massif qu'il convient d'endiguer.

Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault, a rappelé cet enjeu lors de la réunion du comité de pilotage de la politique de lutte contre l'habitat indigne, qui s'est réuni le jeudi 19 mai 2022, en présence des procureurs de la République de Montpellier et de Béziers, des élus, des associations et des partenaires concernés.

Le bilan du premier plan 2019-2021 de lutte contre l'habitat indigne dans l'Hérault, présenté à cette occasion, traduit des résultats significatifs obtenus par les acteurs locaux qu'il convient d'accentuer :

- 800 signalements par an,
- un nombre croissant de contrôles de la CAF (constats de non décence multipliés par quatre depuis 2015),
- 150 arrêtés préfectoraux de traitement de l'insalubrité par an,
- près de 40 titres d'astreinte émis et plus d'une dizaine de travaux d'office conduits par les services de l'État au frais des propriétaires bailleurs indécents,
- la mobilisation des services des collectivités pour mettre en place les comités locaux de lutte et le dispositif du permis de louer.

Sur la base de ce bilan, le comité de pilotage a permis de débattre des propositions d'actions prioritaires à développer à travers un nouveau plan pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne.

Ce plan sera présenté à la rentrée de septembre 2022 pour renforcer le repérage et le traitement des signalements, rendre plus efficace la lutte contre les marchands de sommeil, mieux faire connaître aux propriétaires les risques encourus mais aussi les dispositifs dont ils peuvent bénéficier pour rénover les logements mis à la location.